



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

7 octobre 2020

Contact presse :

Claire Avelle

01 48 78 81 08

07 66 42 72 33

[c.avelle@afc-
france.org](mailto:c.avelle@afc-france.org)

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

Allongement du délai d'IVG : toujours plus

Jeudi 8 octobre les députés seront amenés à voter l'allongement du délai légal de recours à l'avortement de 12 à 14 semaines. Cette proposition de loi vise à permettre aux femmes qui ont dépassé le délai de 12 semaines d'avoir recours à l'avortement en France. Elle supprimerait aussi la clause de conscience spécifique à l'IVG des médecins afin qu'ils ne refusent plus de pratiquer ces avortements qui nécessitent des moyens mécaniques pour extraire un fœtus déjà bien formé.

« La tête du fœtus est ossifiée et il faut l'écraser. Le geste est donc terrible pour celui qui le fait et la patiente » (Pr Israël Nisand - La Croix - 17 septembre 2020)



Les chiffres de l'avortement en 2019, publiés fin septembre, montrent une hausse de 3,4% d'une année à l'autre des avortements qui atteignent un niveau jamais atteint depuis 30 ans (Cf Drees – « Chiffres de l'avortement 2019. Hausse confirmée en 2019 »), avec des taux de recours près de 4 fois supérieurs à ceux de l'Allemagne. Il s'agit donc bien d'un véritable problème de santé publique

En 2001, le délai pour recourir à l'avortement était déjà passé de 10 à 12 semaines en raison du trop grand nombre de femmes en délais dépassés qui partaient avorter à l'étranger. En dépit de cet allongement, le nombre de femmes est toujours aussi élevé, montrant l'inefficacité de cette mesure.



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

Les **Associations Familiales Catholiques** rappellent avec force que l'avortement n'est jamais une bonne solution devant une grossesse imprévue et qu'une autre politique est possible comme :

- le développement de l'éducation affective et sexuelle des jeunes pour une meilleure connaissance de leur corps
- l'étude et la lutte contre les facteurs de risque de recourir à l'IVG : pauvreté, déscolarisation, recul de l'âge de la première grossesse, antécédents d'IVG, etc.
- le développement d'aides matérielles et financières pour aider les femmes et les familles.
- la valorisation de l'accouchement sous le secret.

En libéralisant et banalisant encore plus l'avortement, les députés ne feraient qu'aggraver la détresse des femmes au lieu de les aider à la surmonter alors même que « 73% des Français estiment que la société devrait davantage aider les femmes à éviter le recours à l'IVG ». (Sondage IFOP pour Vita du 30 septembre 2020)

Les **Associations Familiales Catholiques** alertent les députés sur l'inadéquation d'une telle loi quand les Français réclament davantage de moyens pour faire face à la crise sanitaire et économique qu'ils traversent.

Elles déplorent qu'une proposition de loi sur un tel sujet soit examinée à la sauvette à l'Assemblée Nationale, à l'instar du dernier examen de la loi de bioéthique, comme si leurs promoteurs craignaient un vrai débat public.

Voir aussi nos fiches « [Prévention et alternatives à l'IVG](#) » et

« [Grossesses imprévues : où trouver de l'aide ?](#) »